

Le règlement 2023

LA RAISIN D'OR EN SAUTERNAIS

ORGANISATION

L'association **Les Baroudeurs du Sauternais** (Association loi 1901 enregistrée le 12/03/2007 à la sous-préfecture de Langon sous le numéro W33000620), dénommée ci-après l'Organisateur, organise La Raisin d'Or en Sauternais les samedi 11 et Dimanche 12 Novembre 2023.

Programme de La Raisin d'or 2023

Vendredi 10 Novembre

De 15h00 à 17h00 Retrait des dossards au village de la Raisin d'Or

Samedi 11 Novembre

De 8h00 à 10h30 Retrait des dossards Trails adulte et Marche Nordique

De 8h00 à 14h30 Retrait des dossards trail enfant

De 8h00 à 18h00 Retrait des dossards VTT et marche (épreuves du dimanche)

10h00 Départ Trail adulte 25 km. _____ *La Sauternaise*

10h15 Départ Trail adulte 14 km. _____ *La Sauvignon*

10h20 Départ de la Marche Nordique 14 km. _____ *La conquête des Châteaux*

11h00 Départ du Trail adulte 9 km. _____ *Le Sémillon*

12h30 Remise des prix Trails adultes et Marche Nordique

14h50 Départs Trails enfants 7 à 15 ans (4 courses) *Les Raisinettes*

16h30 Remise des prix Trails enfants

Dimanche 12 Novembre

De 7h30 à 9h15 Retrait des dossards VTT et marche

8h45 Départ Gravel 100 km (*nouveauté 2023*) _____ *Le Botrytis Cinerea*

9h00 Départ VTT 50 km rando (par vague de 200) *La raisin d'or*

9h15 Départ VTT 25 km (par vague de 200) _____ *Le Sarment*

9h30 Départ VTT 15 km _____ *Le Bourgeon*

9h40 Départ de la marche (par vague de 400) _____ *La Croq'Raisin*

12h30 Remise des prix (groupe, club, partenaire le plus représenté – concours déguisement)

INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions sont limitées à :

Parcours	Nom de l'épreuve	Age mini	Nombre de places
Trail 9 km	La Sémillon	16 ans	300
Trail 14 km	La Sauvignon	16 ans	600
Trail 25 km	La Sauternaise	18 ans	400
Marche Nordique 14 km	La conquête des châteaux	16 ans	200
Rando VTT 15 km famille	Le Bourgeon	7 ans (accompagné)	200
Rando VTT 25 km	Le sarment	10 ans	800
Rando VTT 50 km	La Raisin d'or	16 ans	800
GRAVEL	Le Botrytis Cinerea	16 ans	300
Rando marche gourmande	La Croq'Raisin	7 ans	1500

TRAILS ENFANT

Parcours	Catégories FFA au 1 ^{er} novembre 2021	Années	Nom de l'épreuve	Nombre de places
0.4 km	Ecole d'Athlétisme	2015 – 2017	Raisinette 1	150
1.2 km	Poussin	2013 – 2014	Raisinette 2	150
2.7 km	Benjamin	2011 – 2012	Raisinette 3	100
3.9 km	Minime	2009 – 2010	Raisinette 4	50

Les inscriptions à l'édition 2023 de La Raisin d'Or se feront uniquement par l'intermédiaire du site web de la course.

**Aucune inscription par mail, par téléphone ou par papier ne sera enregistrée.
Aucune inscription sur place le jour des épreuves**

Ouverture des inscriptions de la Raisin d'or : le 02 Septembre 2023

Aucune information ne sera envoyée de manière individuelle aux personnes pour les tenir informées ou les prévenir sur l'avancement de la procédure d'inscription. Les informations seront mises en ligne sur le site web de la course, dans la rubrique inscriptions, et il revient à chaque personne de se tenir informée en consultant le site.

Les inscriptions se font en ligne via le site web de l'Organisation et sont validées lorsque le paiement des droits d'engagement a été effectué.

Les inscriptions sont closes lorsque les limites ci-dessus sont atteintes et au plus tard le samedi 04 Novembre 2023 à minuit.

Le coureur s'engage par ailleurs à fournir le certificat médical comme indiqué page 4 de ce règlement.

Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site web de la Raisin d'or

Ouverture des inscriptions des Trails enfant le 01 septembre 2023

INSCRIPTION	KM	Années	PRIX du 1er Octobre au 10 Novembre
Raisinette 1	0,4 KM	2014 – 2016	0 €
Raisinette 2	1,2 KM	2012 – 2013	0 €
Raisinette 3	2,7 KM	2010 – 2011	0 €
Raisinette 4	3,9 KM	2008 – 2009	0 €

Ouverture des inscriptions de toutes les épreuves ci-dessous le 01 septembre 2023

INSCRIPTION	Epreuve	KM	AGE MINI	PRIX du 1 ^{er} Septembre au 15 octobre	PRIX du 15 Octobre au 04 Novembre
La sémillon	Trail	9 KM	16 ans	10 €	12 €
La Sauvignon	Trail	14 KM	16 ans	14 €	17 €
La Sauternaise	Trail	25 KM	18 ans	25 €	28 €
La conquête des châteaux	Marche Nordique	14 km	12 ans	14 €	17 €
La Croq'Raisin	Marche gourmande	15 KM	10 ans	15 €	18 €
Le Bourgeon	VTT	15 KM	7 ans	12 €	15 €
Le sarment	VTT	25 KM	10 ans	16 €	19 €
La Raisin d'Or	VTT	50 KM	16 ans	18 €	22 €
Le Botrytis Cinerea	Gravel	100 KM	16 ans	25 €	30 €
Bouteille de château Filhot 2015	SAUTERNES	/	/	25 €	25 €

L'inscription à l'une des épreuves est ferme et définitive. Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une autre version de course de la Raisin d'Or ou non inscrit du tout.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le 1^{er} octobre 2023, par courrier recommandé avec accusé de réception, (le cachet de la poste faisant foi), accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire et suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

Les Baroudeurs du Sauternais
1, Mairie
33210 Preignac

Dans le cas où l'enveloppe de retour, timbrée, ne serait pas jointe à la demande d'annulation, une retenue de 5 euros sera effectuée sur le remboursement.

Jusqu'au 1^{er} Novembre 2023, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement (demande envoyée en courrier recommandé, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le renvoi du chèque de remboursement)

Au-delà du 1^{er} Novembre 2023 minuit, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à l'épreuve. Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.

L'Organisation s'accorde le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes : Date d'envoi de la demande	Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription*
Avant le 1 ^{er} Novembre minuit	80 %
A partir du 1 ^{er} Novembre	40 %

PIECES A FOURNIR pour valider l'inscription

TRAIL

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées)

ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

Liste des licences sportives acceptées :

- *Fédération des clubs de la défense (FCD)*

- *Fédération française du sport adapté (FFSA)*
- *Fédération française handisport (FFH)*
- *Fédération sportive de la police nationale (FSPN)*
- *Fédération sportive des ASPTT*
- *Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)*
- *Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)*
- *Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)*

Les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne sont pas valables pour s'inscrire au trail (nouvelle règle définie par la FFA depuis le 1^{er} janvier 2019)

ou un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

VTT et GRAVEL

- La licence de vélo UFOLEP, FFC, FFCT, FSGT, FFTri
- Si vous n'êtes pas licencié, il est nécessaire de produire un certificat médical de l'année (daté de moins de douze mois) mentionnant votre aptitude à la pratique du VTT.

Randonnée pédestre et Marche Nordique

- Aucun document n'est exigé

DROIT D'INSCRIPTION comprenant

- Le dossard ou la plaque VTT et Gravel
- L'assistance médicale,
- Les ravitaillements et animations au départ / arrivée et sur les parcours,
- Les sanitaires à l'arrivée,

ANNULATION DE L'EPREUVE – REPORT - MODIFICATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, les emplacements des postes de secours, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de la force majeure, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. **L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.**

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le vendredi 10 Novembre de 14h00 à 17h00 Château Filhot
- Le samedi 11 Novembre de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Château Filhot
- Le dimanche 12 novembre de 7h30 à 8h45 Château Filhot

PARCOURS

- Carte détaillée des parcours affichée au retrait des dossards.

BALISAGE

Le balisage des différentes courses et randos est mis en place dans les jours qui précèdent l'épreuve. Il permet aux coureurs et aux randonneurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs. Il est enlevé par des bénévoles serre-files en fin d'épreuves.

Epreuve « Botrytis Cinerea » GRAVEL : l'épreuve Gravel n'est pas balisée. Elle se fera entièrement par guidage GPS. La trace sera envoyée à tous les participants une semaine avant l'épreuve.

BARRIERES HORAIRES

Les barrières horaires indiquées dans les infos pratiques de la Raisin d'or sont impératives, la procédure sera non négociable.

L'arrivée d'un randonneur hors délai sur une barrière horaire implique sa disqualification.

Ils seront avertis. En cas de difficultés, n'étant plus considéré comme participants, ils ne seront plus sous la responsabilité des organisateurs ni des équipes de secours de la RO. et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Raisin d'or. De même, ils n'auront plus accès aux ravitaillements mis en place par l'organisation.

SECURITE

- Respect du code de la route sur les portions routières, respect des décisions des organisateurs
- Tout abandon doit être signalé à l'organisation pour raison de sécurité
- **Port du casque à coque rigide obligatoire pour le VTT et le GRAVEL**

RESPECT IMPERATIF DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA SIGNALISATION ROUTIERE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION

L'organisation rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et vous invite à une consommation modérée

SERVICE MEDICAL

Assuré par l'organisation au départ/arrivée et sur les parcours jusqu'à la barrière horaires

RAVITAILLEMENTS

Gobelet non fourni par l'organisation.

Vous devez impérativement être muni d'un gobelet personnel pour boire aux ravitaillements

- Trail : 1 ravitaillement à mi-parcours pour le 9 km et le 14 km et 2 ravitaillements pour le 24 km
- Marche Nordique : 1 ravitaillement à mi-parcours
- VTT 1 ravitaillement environ tous les 15 km et 1 à mi-parcours pour le 15 km
- Gravel 1 ravitaillement à mi-parcours
- Rando gourmande : 2 ravitaillements (au 5^{ème} et au 10^{ème} km)

SANITAIRES

- A disposition des randonneurs au village

ASSURANCES

- Cette manifestation est couverte par l'assurance des organisateurs. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés. Tout concurrent hors parcours balisés ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

ENVIRONNEMENT

- Respect des lieux et de l'environnement traversés,
- Respect des parcs et allées des châteaux,
- Interdiction de traverser les rangs de vignes,

- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant l'épreuve
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, ou vol

L'usage des parcours de « LA RAISIN D'OR » est exclusif pour la manifestation du fait de la traversée de propriétés privées et ne pourra être réutilisé en dehors de la manifestation.

DROITS D'IMAGES

- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir LA RAISIN D'OR ainsi que les manifestations sportives qui gravitent autour.

Règlement du concours de déguisement

Organisation :

Le comité d'organisation de la Raisin d'or 2023 organise un concours de déguisement libre sur les épreuves :

- La Croq'Raisin 15 kms marche gourmande
- Le Bourgeon 15 kms VTT famille

Le jury :

Le jury est constitué de 3 membres du comité d'organisation de La Raisin d'Or

Pour participer :

Il faut simplement être déguisé du début à la fin de l'épreuve.

Déroulement :

Les jurés seront présents au départ, sur les parcours et à l'arrivée des épreuves

Vainqueurs :

Les vainqueurs seront désignés à l'arrivée des épreuves

- des lots seront offerts aux 3 premiers gagnants

Ils seront remis le dimanche 12 novembre à 13h00 sur le podium de l'épreuve.

Information complémentaire :

Le règlement du concours peut à tout moment être modifié sans préavis, le seul règlement faisant fois étant celui affiché lors du déroulement du concours et de l'exemplaire détenu par le président du club des Baroudeurs du Sauternais.

Le fait de participer au Concours déguisement implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Tout cas non prévu par le règlement est soumis au responsable.

Les décisions du responsable sont sans appel.